

La 14<sup>e</sup> édition du Séminaire francophone des fonctionnaires des Parlements de la Méditerranée s'est tenue les 3 et 4 décembre à Rabat, à l'invitation du Parlement marocain.

Organisé à l'initiative du Parlement français, avec le soutien financier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ce Séminaire réunit tous les ans, outre les deux assemblées françaises, des représentants des parlements du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), du Liban, de la Mauritanie et de l'Égypte.

Cette édition 2018 du Séminaire a été ouverte par les allocutions de M. Jamal Messaoudi, Président du groupe d'amitié Maroc-France à la Chambre des Représentants, de M. Mustapha Laabid, Président du groupe interparlementaire d'amitié France-Maroc à l'Assemblée nationale française, de M. Mahmoud Archane, Vice-président du groupe d'amitié Maroc-France à la Chambre des Conseillers, de Mme Corinne Féret, Vice-présidente du groupe interparlementaire d'amitié France-Maroc au Sénat, et de Mme Laurence Levaudel-Clauss, Responsable du Pôle Gouvernance de l'Ambassade de France au Maroc, en présence de M. Najib El Khadi, Secrétaire général de la Chambre des Représentants.

Consacrée à la démocratie participative, la première journée de travail a été structurée autour des thèmes suivants : les dispositifs participatifs et de démocratie directe dans les différents pays représentés, le droit de pétition, l'association des citoyens au travail législatif et l'organisation de consultations par les Parlements, la publicité des débats parlementaires (comptes rendus, retransmission des travaux en commission et en séance...) et les outils de communication des différentes assemblées participantes (revues, documents pédagogiques, bilans d'activité, chaînes parlementaires, sites internet, présence sur les réseaux sociaux...).

Après la présentation, par la délégation de la Chambre des Représentants du Maroc, de la synthèse des réponses apportées par chacune des assemblées participantes au questionnaire adressé en amont, les délégations ont débattu et procédé à un échange sur les pratiques respectives en matière de démocratie participative.

Lors de la seconde journée du Séminaire, après l'allocution introductive de M. Abdelouahid Khouja, Secrétaire général de la Chambre des Conseillers, les travaux ont porté sur l'articulation entre les travaux des commissions législatives et la séance plénière. À l'issue de la présentation de la synthèse des réponses des chambres participantes sur ce thème, les délégations ont échangé notamment sur la coordination entre services de commission et service de la séance dans les différents Parlements représentés, sur les travaux de commission préalables à l'examen d'un texte en séance, sur le délai d'examen des textes législatifs, sur la fixation de l'ordre du jour des travaux en séance et en commission, sur les procédures simplifiées d'examen de certains textes, sur le dépôt et l'examen des amendements en commission et en séance, ainsi que sur les règles de présence des parlementaires en commission et en séance.

Ce Séminaire a ainsi permis aux délégations d'échanger de manière approfondie sur l'état du droit et des pratiques dans leurs différentes assemblées sur deux thématiques relatives au travail parlementaire. Il a également contribué au renforcement des liens de coopération avec les Parlements participants.

La prochaine édition du Séminaire se tiendra en 2019 à Nouakchott, à l'invitation de l'Assemblée nationale mauritanienne.



*Les délégations des Parlements marocain, algérien, égyptien, français, libanais, mauritanien et tunisien*



*Session de travail à la Chambre des Conseillers du Maroc*